

## **SNES-FSU Mandats sur l'interdisciplinarité 2016**

7.6. Les croisements interdisciplinaires rattachés aux huit thèmes d'EPI de la réforme « collège 2016 », et connectés artificiellement aux programmes car déterminés après coup, ne correspondent pas à notre conception de l'interdisciplinarité.

Ils portent une vision utilitariste des savoirs scolaires, peuvent faire obstacle aux apprentissages pour les élèves en difficulté qui risquent de se focaliser sur la réalisation « pratique » imposée.

### **7.7. INTERDISCIPLINARITÉ**

Pour le SNES-FSU, il y a interdisciplinarité lorsque plusieurs disciplines travaillent sur un objet d'étude commun, une problématique partagée, inscrits dans leurs programmes et travaillés dans chaque discipline, avec ses savoirs, ses méthodes et ses ressources propres. Les programmes devraient permettre de tels croisements.

Si elle est conçue comme une mise en relation des savoirs construits dans différentes disciplines, l'interdisciplinarité est un des outils pour permettre aux élèves de comprendre le monde dans sa complexité et un moyen de lutter contre les inégalités. Elle demande une formation des enseignants.

Cette interdisciplinarité pourrait déboucher, à l'initiative des enseignants, sur un travail interdisciplinaire plus approfondi en fin de collège et au lycée, respectant les disciplines et leurs pratiques pédagogiques spécifiques. À cette occasion, une seule problématique (ou objet commun) interdisciplinaire par an pourrait être travaillée en Quatrième et Troisième, dans le cadre de deux ou trois disciplines. Ce travail interdisciplinaire nécessite du temps de concertation dans les services. Si les collègues le souhaitent, ils doivent pouvoir travailler en co-intervention devant faire l'objet de moyens spécifiques complémentaires. Ce travail doit être progressif en collège et pourrait s'effectuer en Troisième avec les professeurs documentalistes dans le cadre d'un horaire dédié (voir notre mandat de 2014), notamment en lien avec l'EMI.

L'interdisciplinarité n'implique pas nécessairement une démarche de projet, ni une réalisation concrète, qui ne sauraient être imposées.